

/NY.2./

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DU KIBUNGU

Kibungu, le /10/57.-

OBJET:

P.V. 162. ET 163/LD.

N° /Just /LD.



A Monsieur le Juge de Police
FUMIT, J.

KIBUNGU.

Monsieur le Juge de Police,

J'ai l'honneur de vous faire tenir
mes procès-verbaux n° 162 et 163/LD. qui
sont complémentaires à votre P.V. n° 5/P.
En annexe, veuillez trouver de
chaque affaire un résumé.

L'Officier de Police Judiciaire,

DE ZUTTER, L.-



Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

Résumé du procès-verbal n° I62/LD..-

Plaignant: GATUNZI au nom de Makengereza et et Mpemamihigo

Prévenus | Kananura
| Beyanga
| Nyamukeba

Témoins : Nyamaburugu sa femme nommée Mamulemye et Masera.

Prévention: Ménaces (?).

Exposé des faits : 1° Les serviteurs de Gatunzi ont été chassés à l'occasion d'une réunion publique par les Bakurubinama en groupe de Nyakanazi.

Lors des mouvements au Migongo à propos des abus de la part du chef KANYANGIRA ces serviteurs faisaient du spionnage pour pour le chef par intermédiaire de Gatunzi autant que le chef savait toujours intervenir chez les plaignants pour qu'on ne l'accuse pas au près de l'Administrateur de Territoire. Les prévenus bakurubinama, avouent d'avoir chassé Makengereza et Mpemamihigo.

2° A la même époque le mukuruwinana Nyamukeba aurait menacé Makengereza qu'il brûlera la hutte de ce dernier. Les menaces seraient prononcées en présences des témoins cités ci-dessus, qui suite à une interrogatoire nient que Nyamukeba a menacé Makengereza.

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Résumé de l'affaire n° 163/ID.-

Plaignant : GATUNZI.

Prévenus : Karuyonga
Kanuma

Prévention: Menaces (incendier maison).

Témoins : Nyiradeyeye (fille de Gatunzi),
Catangura et Habimana(en Uganda).

Exposé des faits:

Fin 1955 des chasseurs de la s'/chefferie Nyakanazi sont allés arrêter un certain Rwagaba suspect comme faiseur de pluie. Ils ont lié et frappé RWAGABA lequel a été conduit sous escorte chez le frère du s'/chef, Galliste où la victime a retrouvé la liberté. En cours du chemin le cortège s'est rencontré avec la fille nommée NYIRADEYYE, un des chefs de la bande, nommé KANUMA, a prononcé des menaces à la fille laquelle devait communiquer à son père qu'on viendrait brûler sa maison.

KANUMA avoue d'avoir prononcé ces mots, mais sans intentions méchantes.

Qui aurait prononcé les menaces à l'origine ? Kanuma affirme que c'est Karuyonga. Toutefois la victime affirme déclaré le contraire. De l'autre côté KANUMA s'est toujours bien entendu avec GATUNZI et la fille de ce dernier au moment qu'elle même a croisé la bande en chemin a pris les mots de Kanuma plutôt comme avertissement. Ça ne serait pas Karuyonga non plus vu que RWAGABA a été soigné chez Karuyonga, "après son shesin de la croix", et non plus RWAGABA n'a jamais accusé Karuyonga non plus pour pour les coups et blessures. (Cette affaire fut jugée par le Tribunal de Chefferie).

Conclusion:

Pour des motifs inconnus, Gatunzi est d'une figure détestée par les indigènes de la s'/chefferie Nyakanazi et même Nyarubuye. Il est inadmissible qu'un seul homme, soit, Kanuma et Karuyonga, aurait menacé la famille de Gatunzi.

L'événement "arrestation du faiseur de pluie" était un mouvement général entrepris par plusieurs indigènes d'un même avis, dont les prévenus n'étaient que les interprètes.